MRC BEAUCE-CENTRE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ OUE:

Le «RÈGLEMENT #244-24 ÉTABLISSANT LA NOUVELLE RÈGLEMENTATION DE L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ» a été adopté le 11 décembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107° rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 17° jour de décembre, deux mille vingt-quatre.

Jayun Timure

Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier